

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 18 MARS 2021

Délibération n°4-2020

Objet : Vote du budget Primitif 2021

Ce jeudi 18 mars 2021 à 18h, le conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Place Aristide Briand à Brive sur convocation en date du 10 mars 2021.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE, M. Frédéric SOULIER, M. Jean-Luc SOUQUIERES

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL mandatée par M. Christopher MILES (DGCA)

REGION NOUVELLE AQUITAINE :

DEPARTEMENT DE LA CORREZE : M. Francis COLASSON

PERSONNALITES QUALIFIEES : Mme Florence BELONIE, Mme Marie-Claude BROUSSE, M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, Mme Annie MOURNETAS, M. Yannik SEGUIN, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : Mme Manon BESSE

Représentés :

Excusées : Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal CAVITTE, Mme Sabine MALARD, M. Philippe NAUCHE

Autres représentants : Mme Corinne ARAZO, Mme Cécile BENOIST, Mme Nathalie BESANÇON, M. Nicolas BLANC, Mme Elise CHARNAY, Mme Coralie DESSENOIX, M. William FERRER, Mme Eliane MOUNEYRAC

Membres	24
Présents	19
Représentés	0
Votants	19
Exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

- Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
- Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches ».
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient par voie de conséquence, l'EPCC « Brive / Tulle ».
- Vu la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant l'EPCC l'Empreinte

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 18 MARS 2021

Exposé des motifs

Afin de mener à bien le programme d'activités 2021 et d'engager les opérations dans les délais nécessaires, il convient de valider le budget 2021.

Budget 2021 par chapitres

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général	1 400 246.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 473 456.00
65 - Autres charges de gestion courante	117 794.00
67 - Charges exceptionnelles	210 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation	3 201 496,00
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	65 000.00,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 266 496,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
002 - Report à nouveau	184 946.00
013 - Atténuation de charges	25 000,00
70 - Produits des services	173 200.00
74 - Subventions et participations	2 673 555,00
77 - Produits exceptionnels	104 240,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	105 555,00
Total des recettes d'exploitation cumulées	3 266 496,00

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 18 MARS 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 – Immobilisations incorporelles	700,00
21 – Immobilisations corporelles	58 745,00
23 – Immobilisations en cours	315 330,00
Total des dépenses d'équipement	374 775,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 13918 – Subventions d'invest. inscrites au compte de résultat	5 555,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 555,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	380 330,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	315 330,20
Total des recettes financières et d'exécution	315 330,20
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement	65 000,00
Total des recettes d'investissement cumulées	380 330,00

En annexe : Budget Primitif 2021

Il est proposé au **Conseil d'Administration** d'approuver le budget primitif 2021.

Décision

Après en avoir délibéré le **Conseil d'Administration** décide à *l'unanimité* :

- d'approuver le budget primitif 2021.

Certifié le caractère exécutoire
de l'acte administratif

Brive, le 18 mars 2021

M. Frédéric SOULIER
Président

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20210318-DEL4-2021-DE
Date de réception préfecture : 26/03/2021